GRANDE DÉNONCIATION DU DUC D'ORLÉANS ET DE SES COMPLICES,

FAITE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR UN DÉPUTÉ.

Raimond Ribes

GRANDE DÉNONCIATION DU DUC D'ORLÉANS ET DE SES COMPLICES,

FAITE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

PAR UN DÉPUTÉ.

M. Raimond Ribes, monté à la tribune, a dit : Et moi aussi, messieurs, je veux dénoncer le comité autrichien, cet exécrable comité qui trahit la patrie, qui correspond avec nos ennemis du dedans et du dehors, qui informe les émigrés et les Autrichiens de tous les mouvemens de nos troupes, et qui, par cette lâche trahison, a préparé nos déroutes de Mons et de Tournai. Et moi aussi, je veux dénoncer ce comité détestable, qui veut monter sur le trône de la France par les degrés du crime; ce comité qui, voyant diminuer une influence usurpée par sa scélératesse, et approcher le grand jour de la justice et des vengeances d'une nation enfin désabusée, favorise les vues de l'Angleterre, rela-

tives à l'indépendance de nos isles d'Amérique, et celles des monarchiens, sur l'établissement des deux chambres, et chercher à faire oublier ses forfaits par des forfaits plus grands encore.

Oui, messieurs, ce comité existe : ce seroit un crime d'en douter, et dès que ces membres, pour se dérober à notre vue, se permettent de l'appeler le *comité autrichien*, il doit bien m'être permis, pour le montrer au grand jour, de lui restituer son véritable nom: *la faction d'Orléans*, et de prouver que cette faction est la seule coupable des crimes qu'elle impute au prétendu comité autrichien.

Représentans du peuple! écoutez-moi, c'est votre devoir; et vous, citoyens, qui aimez votre constitution, votre patrie, votre roi, qui voulez vivre libres ou mourir, prêtez-moi une oreille attentive. Il n'est pas encore impossible de trouver des Decius qui se sacrifient pour leur pays; et dussent les poignards de cette faction, me frapper au sortir de cette enceinte; dussé-je mourir empoisonné comme Mirabeau, pour avoir démasqué les trente-trois factieux, je vous dirai la vérité, la vérité toute nue, la vérité toute entière; il y va de votre sûreté, de votre liberté, du salut de la patrie; un plus long silence seroit donc une lâcheté, une trahison; et la loi

du plus impérieux devoir seroit violée, si je ne dévoilois des mystères d'iniquité, impénétrables jusqu'à ce jour, si je ne déchirois le voile qui les couvre, si je ne dissipois les ténèbres qui les environnent, et si je ne remettois dans vos mains le fil qui seul peut vous conduire jusqu'au fond du labyrinthe, devenu le repaire infâme des traîtres et des scélérats.

Dans le dessein que l'amour de mon pays m'a seul inspiré, je dois prouver que la faction d'Orléans a formé l'horrible complot de faire massacrer le roi, sa famille, et tous ceux qui veulent la constitution telle qu'elle est, de régner sur la France, et de sauver les coupables en s'emparant du gouvernement.

Ensuite je prouverai que les factieux ont prévu le cas où leur premier complot avorteroit, et qu'ils ont travaillé à se ménager, dans ce cas, un asyle inviolable et une amnistie, en favorisant les vues de l'Angleterre sur la conquête ou sur l'indépendance de nos îles, et celles de cette même puissance et des monarchiens émigrés, relatives à la division du corps législatif et à l'établissement des deux chambres.

Dès le commencement de la révolution, la faction d'Orléans songea à se ménager la protection de l'Angleterre : elle essaya d'abord de

lui proposer, pour le duc d'Yorck, le trône de la France; mais l'Angleterre n'ayant pas voulu d'une monarchie acquise par les plus noirs forfaits, et qu'elle n'auroit pu conserver long-temps, forcés de se retourner, les factieux adoptèrent un autre système.

Ils connoissent trop bien la politique mercantile de la nation anglaise, et son ambition de conserver et d'agrandir son commerce et sa suprématie maritime, pour ne pas savoir que le meilleur moyen de rendre cette nation favorable à leurs vues, étoit de lui faciliter la conquête de nos isles, ou leur indépendance, qui, pour les Anglais, équivaut à la propriété, puisque l'effet de l'une et de l'autre seroit de ruiner notre commerce et notre marine, d'agrandir le commerce de l'Angleterre, et de lui assurer l'empire des mers.

Pour se convaincre que tel a été le plan secondaire adopté par la faction d'Orléans, il suffit de connoître et de ne jamais perdre de vue;

1°. Les écrits des philantropes et des journalistes soudoyés par la société des amis des noirs;

2°. La profusion avec laquelle ces écrits ont été repandus dans toutes nos îles d'Amérique;

3°. La révolte des noirs et des mulâtres qui en a été l'effet;

4°. Les moyens qui ont été mis en œuvre pour attiser et entretenir cette révolte ;

5°. L'existence, avancée et fortement soutenue, du complot suggéré aux colons, de se rendre indépendans ou de s'unir à l'Angleterre ;

6°. Les fréquens voyages du ci-devant duc d'Orléans à Londres, et le long séjour qu'il y a fait depuis la révolution ;

7°. Le voyage de l'ancien évêque d'Autun dans la même ville ; son séjour, l'objet connu de sa mission, et les 72,000 liv. qu'on lui donne par an ;

8°. L'argent qu'il est notoire que le gouvernement anglais a répandu dans cette capitale, pour fomenter et les troubles du midi et ceux des colonies ;

9°. La lenteur inexcusable du gouvernement, à donner à la nation française les explications franches et loyales qu'elle lui avoit demandées sur ses dispositions ;

10°. La conformité du nouveau système des factieux avec celui du comité anglais, séant en cette ville, sur l'établissement des deux chambres ;

11°. La réponse du sieur Clavière, ministre, à un de ses amis, qui lui paroissoit surpris de ce qu'il avoit accepté le ministère, et qui lui

demandoit comment est-ce qu'il pourroit se tirer du mauvais pas où il s'étoit engagé : nous attendons, répondit ce ministre, il y a environ quinze jours, nous attendons des propositions;

12°. Le refus que l'Angleterre vient enfin de manifester, de contracter aucune alliance avec nous, et sa déclaration qu'elle observera la plus exacte neutralité, tandis que son roi, en qualité d'électeur d'Hanovre, a promis de fournir son contingent dans l'armée ennemie.

Quand on réfléchit profondément sur tous ces faits, qu'on les combine et qu'on les compare ensemble, il naît de leur rapprochement cette conviction intime, que les factieux se croyent assurés de l'impunité sous la protection de l'Angleterre, qui la leur doit, et par reconnoissance pour l'indépendance de nos isles, qu'elle espère voir bientôt s'effectuer, et par les avantages qu'elle se promet d'en retirer, et par l'humiliation de la seule rivale qui lui disputoit l'empire des mers, et par le plaisir qu'elle éprouve à se venger du démembrement de l'Amérique septentrionale, qu'elle n'a jamais pu nous pardonner.

Eh! qu'on ne pense pas que ce projet soit le seul projet de salut imaginé par les factieux; car avant de penser à livrer nos colonies aux Anglais, ou à les rendre indépendantes, ils

avoient songé à y établir une souveraineté pour le chef de la faction, et dans cette vue ils avoient tenté de faire nommer le sieur Silleri, grand ami du ci-devant duc d'Orléans, et son compagnon de gloire à Ouessant, gouverneur-général des isles du Vent et sous le Vent, et en même temps ils avoient fait donner au sieur Courpon de Bordeaux, qu'ils vouloient faire nommer commissaire à Saint-Domingue, trois grades militaires, et jusqu'au grade de maréchal-de-camp inclusivement dans le même jour.

Mais ce second projet de salut a été abandonné, et ils se sont rejetés sur la protection de l'Angleterre et sur celle des monarchiens émigrés. Voilà pourquoi ils favorisent les émigrés ; parce qu'en les favorisant ils préparent le succès des projets de l'Angleterre, et l'établissement des deux chambres. Voilà pourquoi ils ont induit l'assemblée à décréter le principe de l'abolition de la course sur mer, dont les effets ont toujours été si préjudiciables aux Anglais. Voilà pourquoi enfin ils se sont rendus coupables de tous les crimes et de toutes les trahisons qu'ils ont l'audace, en suivant toujours leur tactique ordinaire, d'imputer au prétendu comité autrichien ; c'est ce qui me reste à prouver.

En premier lieu, les factieux accusent le

comité autrichien d'avoir engagé le roi à écrire la lettre du 20 mai, contresignée Duranthon. Mais si cette lettre est un crime, ce ne peut être que le crime de Duranthon, puisque la loi ne prononce la responsabilité, dans ce cas, que contre le ministre qui contresigne les lettres ou les ordres du roi.

En second lieu, ils accusent le prétendu comité autrichien d'avoir formé le projet des deux chambres, et j'avoue que je n'ai pu entendre ce chef d'accusation sans être pénétré du plus profond mépris pour son auteur. On n'a pu avancer ce fait qu'autant qu'on s'est persuadé d'avance que vous seriez assez peu réfléchis, assez injustes pour adopter cette version de confiance, et pour ajouter foi à une calomnie aussi grossière.

En effet, à qui M. Brissot persuadera-t-il que le comité autrichien veuille changer la constitution pour le seul plaisir de diviser le corps législatif en deux chambres. Je trouve dans cette assertion l'inconséquence et l'absurdité les plus choquantes : car, selon M. Brissot, le projet de ce comité est de rendre au roi toute son ancienne autorité ; or, l'établissement des deux chambres ne lui rendroit pas cette autorité ; donc ce comité ne peut pas vouloir les deux chambres.

Suivant M. Brissot, le comité autrichien est

entièrement vendu à la maison d'Autriche. Or, l'intérêt de cette maison est diamétralement opposé à l'établissement des deux chambres; donc le comité autrichien ne peut pas vouloir les deux chambres.

Donc M. Brissot est en contradiction avec lui-même ; donc l'accusation de M. Brissot est tout-à-la-fois une inconséquence, une absurdité et une calomnie.

Savez-vous qui est-ce qui veut les deux chambres ? c'est M. Brissot, c'est sa faction, c'est la faction des monarchiens. Si vous voulez être convaincus que M. Brissot veut les deux chambres, souvenez-vous d'abord qu'en 1790 l'assemblée nationale étoit organisée comme elle l'est aujourd'hui. Prenez ensuite et lisez son *Patriote Français*, du 12 février de la même année, et vous y verrez que M. Brissot est le plus ardent apôtre de la doctine des deux chambres; qu'il y fait l'éloge le plus pompeux de cet établissement, et l'énumération détaillée des avantages qui en résulteroient.

Voilà donc M. Brissot atteint et convaincu par un témoin irréprochable, par lui-même, par ses propres écrits, de vouloir les deux chambres. Il n'y a donc pas de loyauté à M. Brissot d'ac-

cuser le comité autrichien d'un crime dont il est lui-même coupable.

Voulez-vous encore, messieurs, savoir qui est-ce qui veut les deux chambres? C'est le sieur Dumourier.

Pour vous en convaincre, je n'ai besoin que de vous rappeler que depuis que l'émigration a commencé, les émigrés d'Allemagne ont été divisés en deux partis; le parti royalite, qui ne soupire qu'après le retour de l'ancien régime; et le parti des monarchiens, qui désire la division du corps législatif et les deux chambres.

Le parti des monarchiens, fatigué des persécutions du parti royaliste, et des vaines promesses du politique Léopold, crut pouvoir opérer par l'opinion, un changement qu'il avoit en vain attendu de la force. Pour y parvenir, il fit publier que quatre émigrés connus par leurs talens en littérature et en intrigue, avoient encouru sa disgrâce, et il les envoya dans cette ville pour y sonder l'opinion publique, la préparer au monarchisme et la fixer. . . . .

. . . .

. . . .

Je n'entreprendrai pas ici de faire l'analyse des preuves résultantes de la procédure qui a eu

lieu à raison des forfaits des 5 et 6 octobre ; cette procédure est dans les mains de tous, et l'on sait que s'il n'en résulte par des preuves suffisantes pour asseoir une condamnation contre le chef de la faction, elle en renferme assez pour déclarer qu'il y a lieu à accusation contre lui.

Je ne vous parlerai pas non plus de l'insurrection du 18 février, lors de laquelle le roi et la reine furent si atrocement insultés, et coururent de si grands dangers.

Je ne vous dirai pas que la parade anti-civique, immorale et impolitique des prétendus quarante soldats de Château-Vieux, le projet de faire escorter ces prétendus soldats par dix mille piques ; l'assistance d'une partie de la municipalité à ce triomphe dont l'annonce avoit répandu l'alarme et la terreur dans cette ville, et la consternation dans le château des Tuileries, dont l'exécution fit frémir, et la garde nationale et tous les bons citoyens, et dont l'issue ne fut heureusement que ridicule, avoit le même but.

Je ne vous dévoilerai pas non plus les ressorts que la même faction a fait jouer pour favoriser l'évasion des brigands d'Avignon, pour les attirer dans cette capitale, où ils les croyoient utiles à l'exécution de leur complot, et pour empêcher qu'ils ne fussent requis, lors qu'enfin l'assemblée

nationale, désabusée par les faits, a ouvert les yeux sur l'abus qu'on pouvoit faire de son décret d'amnistie.

Je me contenterai seulement de donner quelque développement aux autres preuves relatives à la nouvelle tentative qui a été faite d'assassiner le roi et la famille royale le 28 mai, ou de les forcer à prendre la fuite.

Je vous rappellerai donc, messieurs, que dans une séance de la société des Jacobins, le sieur Robertspierre, dont le témoignage ne peut pas être suspect, dénonça l'existence de ce complot, nomma plusieurs des coupables, et prit l'engagement solemnel d'en rapporter les preuves les plus authentiques et les plus convaincantes.

Le sieur Robertspierre a cependant gardé le silence, et il m'a paru que s'agissant du plus atroce de tous les crimes et d'une conspiration contre un roi constitutionnel, et par conséquent contre la constitution, l'assemblée ne pouvoit se dispenser d'adopter la mesure que je viens lui proposer, de mander le sieur Robertspierre au comité de législation, pour expliquer les motifs de son silence, et y déposer les pièces justificatives qu'il a déclaré publiquement avoir en son pouvoir.

Telles que puissent être les pièces, et je pense qu'elles sont convaincantes, parce que le sieur Robertspierre l'a dit, et que je le crois incapable d'avoir voulu tromper, et la société des jacobins et toute l'Europe, sur un fait aussi grave; j'ajouterai que, pour parvenir à l'exécution de l'horrible complot, il falloit égarer le peuple, et le soulever contre le roi et la reine; et pour l'égarer et le porter aux plus grands excès, il falloit, et de l'argent qui est le nerf de l'intrigue comme de la guerre, et des calomnies inventées et ménagées avec art, et qui, d'abord débitées sourdement, croissant de bouche en bouche, acquérant, par leur publication dans les journaux, un nouveau degré de probabilité, répandues et accréditées dans les groupes et dans tous les lieux publics, enfin proclamées par des fonctionnaires publics, et par les trompettes de l'assemblée nationale, devoient nécessairement et infailliblement produire la plus terrible explosion.

Ce plan ainsi combiné, les rôles sont distribués. Le sieur Dumourier est chargé de la partie de l'argent, et de procurer six millions en attendant que le ci-devant duc d'Orléans ait pu se procurer d'autres sommes par l'emprunt qu'il charge le sieur Larchier d'aller ouvrir à Bruxelles,

en son nom et en celui des patriotes Brabançon, tandis que les Carra, les Gorsas, et les Brun et Noël, chefs des bureaux de ce ministre, les aboyeurs publics, et les coryphées des groupes, sont chargés de répandre les calomnies convenues.

Le sieur Dumourier avoit le rôle le plus facile; aussi est-il le premier qui ait rempli sa tâche. Il se présente à l'assemblée nationale; il allègue que, dans la crise actuelle, son département nécessite une double dépense; et l'assemblée adoptant de confiance la proposition du ministre, lui accorde six millions.

Le décret fut rendu le 26 avril, et ce fut le 7 mai que le sieur Dumourier retira de la trésorerie nationale la somme de 2,200,000 liv.

A peine le sieur Dumourier fut-il nanti de cette somme, qu'il en distribua la majeure partie aux factieux, et dès-lors la calomnie commença à faire siffler ses serpens.

D'abord on ne dit qu'à l'oreille qu'il existoit un comité autrichien; que ce comité, en communiquant nos plans de campagne à nos ennemis, étoit l'unique cause de nos déroutes de Mons et de Tournai, et qu'il étoit impossible que nous eussions des succès contre la maison d'Autriche, tant que le roi et la reine gouverneroient.

Mais comme cette calomnie avoit une marche trop lente au gré de la faction ; Carra, soufflé par MM. Chabot, Basire et Merlin, dénonça à la nation, et dans son journal, et à la tribune des jacobins, le comité autrichien et ses prétendues trahisons. Bientôt les hurleurs de la faction crièrent en tous lieux *la grande découverte du comité autrichien*, et les prédicans soudoyés le publièrent dans les groupes et dans les cafés : on ajouta même qu'il tenoit ses séances tantôt aux Tuileries, tantôt à Bagatelle, tantôt à la Muette et tantôt à Saint-Cloud.

Vous savez, messieurs, que les sieurs Montmorin et Bertrand, accusés d'être membres de ce comité, et par conséquent de haute trahison, rendirent plainte contre Carra, leur dénonciateur ; que celui-ci se défendit en soutenant qu'il tenoit les renseignemens, qu'il avoit publiés, des trois membres du comité de surveillance, MM. Chabot, Basire et Merlin.

Cette déclaration donna lieu à un mandat d'amener rendu par le juge de paix Larivière, et vous n'ignorez pas ce qui en est résulté contre le juge, pour avoir voulu ou cru faire son devoir.

C'est dans ce moment, c'est-à-dire, dans un

moment où il n'étoit plus possible d'arrêter l'effet de la publicité de cette calomnie ; dans un moment où cette calomnie, s'accréditant de plus en plus, compromettoit la sûreté de la famille royale ; dans un moment où elle pouvoit paralyser l'action du gouvernement, anéantir la confiance de l'armée, amener la dissolution du corps politique, et livrer le royaume à nos ennemis ; c'est, dis-je, en ce moment où le silence du roi et son mépris pour la calomnie eût été une lâcheté, qu'il se détermine à faire donner ordre, par le ministre de la justice, à l'accusateur public de poursuivre les calomniateurs.

Le roi n'étoit pas obligé d'informer l'assemblée nationale de sa démarche, parce qu'étant chargé de l'exécution des lois, et de maintenir la tranquillité et la sûreté générales, il n'est pas tenu de faire part au corps législatif des moyens qu'il emploie pour y parvenir.

Cependant le roi, toujours jaloux de marcher de concert avec l'assemblée, toujours porté à conserver, à ranimer la confiance réciproque qui doit exister entre les deux pouvoirs, la prévient de sa démarche, par sa lettre du 20 mai. Mais l'effet de cette lettre, contraire à celui que le roi avoit droit d'en attendre, fut si prompt, si marqué,

marqué, que personne ne doute qu'il n'ait hâté l'exécution de l'horrible complot de la faction qui n'étoit pas encore parvenu à sa maturité.

En effet, à peine les factieux eurent-ils appris cette nouvelle, qu'ils ne purent dissimuler la rage que leur inspiroit la crainte de voir leur complot découvert et constaté par une information juridique.

Dès-lors ils ont recours à leur tactique ordinaire; dès-lors les chiens courans de la faction se mettent en campagne, les agitateurs, à tant par jour, se répandent dans tous les lieux publics, et ne cessent de transfuser leurs poisons régicides dans tous les cœurs; dès-lors le scélérat père Duchesne vomit les imprécations les plus terribles contre le roi et la reine, qu'il a l'impudence de qualifier de monsieur et madame *Veto*, de mangeurs d'hommes, de brigands, de. . . . . Je m'arrête; ma langue se refuse à répéter tant d'atrocités; il invective, il déclame encore contre les bons citoyens qui veulent toute la constitution, rien que la constitution; contre les vrais patriotes de la garde nationale, qu'il ne craint pas d'accuser d'être des traîtres, qu'il qualifie d'assassins du Champ-de-Mars; contre les membres de cette assemblée qu'il a l'audace d'appeler des gens vendus à la liste civile. Dès-

lors ce même scélérat invite *les braves sans-culottes* (ce sont ses expressions) à aiguiser leurs piques pour délivrer la faction de tout ce qui lui fait ombrage , de tout ce qui s'oppose au renversement de la monarchie et de la constitution , c'est-à-dire , du roi , de la reine, de l'assemblée et de la brave garde nationale.

Dès-lors l'infâme Martel publie, dans son journal , que le roi, qu'il a lacoupable audace d'appeler , tantôt M. Capet , tantôt M. *Veto* , tantôt Louis Sanguinola , ne s'abreuve que du sang français ; que si ce sang a coulé à Mons et à Tournai , ce n'est que parce que le roi est un traître ; et après avoir eu la scélératesse de dire que la tigresse royale alloit être séparée de son digne époux , ce Catilina de plume ne craint pas d'avancer que le roi méritoit d'être pendu , que bientôt il seroit revêtu d'une chemise rouge; et d'appeler les légions de la lanterne à l'exécution de ce projet d'une imagination délirante , et qui ne se nourrit que de crimes.

Dès-lors les hurleurs de la faction , les prédicans et les échos des groupes répètent les mêmes horreurs.

Dès-lors Gorsas publie la lettre confidentielle du roi au roi d'Angleterre, tandis que Brun et

Noël insinuent adroitement dans le Journal général et dans la Chronique, que c'est cette lettre du roi qui est cause que le gouvernement anglais ne veut former aucune alliance avec nous, et qu'il se montre peu favorable à notre révolution.

Dès-lors les aboyeurs de la faction crient l'abominable calomnie de la grande découverte de la complicité de la reine dans la fabrique des faux assignats de Passy, tandis qu'en même temps leurs camarades hurlent, le grand mémoire de madame Lamotte ; et que d'autres étourdissent les passans des cris du grand complot d'enlevement des canons du faubourg Saint-Antoine et de l'Arsenal.

Déja toutes ces calomnies, invraisemblables autant qu'atroces, ne sont ignorées de personne ; déja toutes les têtes fermentent, tous les esprits s'échauffent ; la rage de la multitude, toujours crédule et toujours dupe des factieux, s'accroît et s'augmente, et tout annonce une explosion prochaine.

C'étoit le moment de profiter de la situation des esprits, d'empêcher que leur fureur s'évaporât, de déterminer, par une grande calomnie, l'éruption du volcan, d'en diriger la lave brûlante contre les victimes qu'on vouloit immoler,

et sur-tout de paralyser la garde nationale ; dont le courage et le patriotisme éclairé s'opposoit au succès, et devoit nécessairement servir de digue au torrent.

Qui est-ce qui se chargera de ce rôle difficile et périlleux ? Qui ? Pétion. Oui, messieurs ; c'est Pétion, c'est ce maire hypocrite et rusé qui frappera le dernier coup, et qui comblera la mesure de la fermentation, en jetant du soufre à pleines mains dans le brâsier allumé par ses soins.

Ici, messieurs, souffrez que je vous interroge, et que je vous demande quel étoit le moyen le plus sûr pour arriver à ce but ? Vous me répondrez, sans doute, que de toutes les noirceurs que la calomnie a inventées jusqu'à ce jour, la supposition d'un nouveau projet de fuite de la part du roi, est celui qui a toujours le plus violemment agité le peuple ; et qui étoit le plus capable de décourager la garde nationale, la garde du roi et les gardes suisses. Eh bien ! messieurs, c'est cette calomnie, toujours ancienne et toujours nouvelle, que le tartuffe Pétion répand avec cette adresse, avec cette hypocrisie qui lui est si familière, en écrivant, le 22 du mois dernier, au commandant de la garde nationale, qu'il avoit des inquiétudes *sur le départ du roi*

pendant la nuit, fondées sur des probabilités et des indices ; qu'il y avoit des bruits de mouvemens et d'émeutes dans la capitale, et qu'il l'invitoit à prendre les précautions nécessaires pour en prévenir les suites.

Le commandant de la garde nationale étoit requis de prendre des précautions extraordinaires, et dès-lors il étoit impossible que la garde nationale ne fût pas instruite, dans la nuit du 22 au 23, du projet du départ du roi, controuvé par le sieur Pétion ; que bientôt après, cette nouvelle ne fût pas répandue, et qu'elle ne devînt publique ds le lendemain au point du jour ; elle l'étoit en effet, et ce fut en cet instant que le républicain Santerre et le féroce et lâche Saint-Huruge la répandirent avec profusion, et abreuvèrent de vin et d'eau-de-vie la lie des habitans du faubourg Saint-Antoine. Ce fut alors que la fermentation alla toujours croissant, et elle devînt telle parmi le peuple, qu'il se transporta en foule vers le château, et vers cette enceinte, qui retentissoit en ce moment de la dénonciation du comité autrichien et des ex-ministres Montmorin, Bertrand et Duport.

La foule grossissoit, tant dans la cour du château que dans le jardin des Tuileries ; le tumulte augmentoit, les infâmes aboyeurs des

groupes redoubloient d'efforts, et ces volcans infects vomissoient une lave brûlante de calomnies contre le roi, la reine, la garde nationale, la garde du roi et les suisses; déjà le commandant de la garde nationale étoit entouré, saisi par les pousse-culs de la faction, et menacé d'être jeté dans un bassin; les portes du château étoient environnées de peuple qui se pressoit; les jours du roi et de sa famille couroient le plus grand danger, et le crime atroce, préparé par les factieux, alloit être consommé, si la brave garde nationale qui l'environnoit n'eût pris la précaution de faire fermer les grilles, et si la garde à cheval du roi ne fût accourue au galop pour dissiper cet immense et dangereux attroupement.

Messieurs, quand on ne voit que les effets, on peut se tromper sur leurs causes; mais quand on voit, et les causes et les effets qui les ont suivis de près, le voile est déchiré, le nuage est dissipé, la conviction succède à l'incertitude, et le jugement est porté.

Il avoit donc raison, Maximilien Robertspierre, lorsque, dans la tribune des jacobins, il dénonça, et le complot formé d'égorger le roi et la famille royale, ou de la mettre en fuite, et les auteurs de ce complot. Il ne faisoit

donc que rendre hommage à la vérité , lorsqu'il disoit qu'il avoit en main les pièces justificatives de cet abominable complot , et qu'il offroit de les produire. Eh ! pourquoi faut-il que ce citoyen , qui se qualifie le défenseur de la constitution , garde le silence et s'obstine à cacher ces pièces ? Pourquoi M. Chabot , qui le seconda si bien dans cette occasion , a-t-il reviré de bord , et est devenu , dans cette assemblée , le défenseur de ceux qu'il avoit accusé de ces crimes dans la société des jacobins ?

Réfléchissez , messieurs , sur le changement subit des sieurs Robertspierre et Chabot , et vous serez convaincus que ce changement renferme un profond mystère , qu'il vous importe de pénétrer.

Et ne croyez pas que , quoique le complot des factieux et leurs noms soient connus , ils ayent renoncé à sa consommation. Qu'ils la poursuivent encore aujourd'hui avec un coupable acharnement , cette audace n'a rien qui m'étonne ; mais qu'ils s'évertuent à rendre cette assemblée complice de leurs forfaits, cette assemblée essentiellement protectrice de la constitution , de la sûreté de l'état et des jours du roi constitutionnel et de sa famille, cet excès de scélé-

ratesse, il le faut avouer, cause mon étonnement.

Voyez avec quel art ces misérables poursuivent leurs atroces desseins.

Par sa lettre du 23, le roi se plaint à la municipalité et au département ; (Eh ! pouvoit-il faire une démarche plus paternelle ?) il se plaint de ce que M. le maire, qui, par la constitution, doit faire exercer, sous ses ordres, les lois pour le maintien de la tranquillité publique, au lieu de lui faire part du bruit de sa fuite, garde le silence à son égard, et en informe le commandant de la garde nationale. Il se plaint de cette nouvelle calomnie, à l'aide de laquelle on espère soulever le peuple et l'égarer sur la cause des mouvemens actuels. Il se plaint des manœuvres qu'on emploie ; et de celles qu'on prépare pour échauffer les esprits, et pour l'obliger à s'éloigner de la capitale.

Et tandis que le roi, menacé jusque dans son château, d'où les mouvemens qui se manifestent l'empêchent de sortir depuis sept à huit jours, tandis que le roi est réduit, comme le dernier des hommes, à la simple plainte, tandis qu'il ne fait qu'user du plus mince des droits de l'homme et du citoyen, l'orgueilleux aspirans

à la dictature ose le traiter en inférieur, et affecte de faire imprimer et afficher une lettre en réponse, où loin de convenir que le bruit de la fuite du roi n'est qu'une calomnie inventée par sa faction, il cherche à l'accréditer par des astuces et des entortillages le plus artificieusement controuvés.

Ce n'est pas tout, il livre sa lettre aux colporteurs publics ; et ceux-ci, fidèles à leur mandat, vont hurlant en tous lieux : *Grande réponse de M. Pétion à la lettre infâme du roi.* C'est ce que j'ai entendu de mes propres oreilles.

Cependant, malgré les efforts des hurleurs et des prédicans des groupes, la ville est moins agitée les 24 et 25 ; mais le 26, à neuf heures du matin, un garde national ayant eu l'imprudence de fûmer sa pipe auprès de caissons remplis de cartouches, et le feu ayant pris à la poudre, produisit une explosion qui fit périr deux citoyens, et en blessa plusieurs autres ; à l'instant les factieux, qui savent profiter de tout, répandirent que le roi et la reine avoient fait mettre le feu à ces cartouches ; cette nouvelle calomnie étoit trop grossière, aussi ne fit-elle aucune impression, et la paix de cette journée ne fut pas troublée, non plus que celle du lendemain.

Mais le 28 les factieux, qui avoient eu le

temps de préparer leurs batteries, parurent armés de toutes pièces et de nouvelles calomnies, les plus capables de soulever le peuple contre le roi et la reine, le prétendu comité autrichien, les nouveaux régimens de Paris, la garde nationale et les gardes suisses.

Les factieux ne se sont pas dissimulé, et plusieurs tentatives les ont convaincus que tant que les braves défenseurs de la constitution, du trône et des citoyens seroient dans Paris, ils verroient toutes leurs entreprises échouer contre leur fermeté et leur courage éclairé ; aussi ont-ils résolu de les en éloigner, et c'est dans cette vue qu'ils ont inventé les calomnies les plus atroces contr'eux ; c'est dans cette vue qu'on affecte de répandre que les gardes suisses et la majeure partie de la garde nationale sont aristocrates ; et pour rendre cette calomnie vraisemblable, les factieux font enivrer quelques suisses, et les engagent à arborer la cocarde blanche, tandis qu'ils affectent de publier en même temps que cinq officiers des nouveaux régimens de Paris avoient crié dans un café : *au diable la nation* ; c'est dans cette vue qu'on a annoncé qu'il existoit cent quatre-vingt-deux pièces probantes contre le comité autrichien, et qu'on a avancé, avec une loyauté digne des plus grands éloges, qu'on

avoit la preuve, par une lettre de la munici-pälité de Boulogne-sur-Mer, que M. Montmorin s'étoit embarqué dans le port de cette ville avec madame Lamballe, et qu'il étoit passé en Angleterre; c'est enfin dans cette vue qu'on a publié par-tout, et qu'on répète à chaque instant, que le but du comité autrichien est de dissoudre l'assemblée nationale, et de rétablir le roi dans tous les anciens droits de la couronne.

Dans le même temps que cette enceinte retentissoit de ces bruits, si propres à alarmer et à soulever le peuple, on débitoit, dans la même vue, qu'il existoit à Paris des membres du parlement qui feroient le procès aux patriotes; que le roi étoit suspendu de ses fonctions, et M. Brissac décrété d'accusation; en même temps les aboyeurs et les prédicans de la faction répétoient dans tous les lieux publics les mêmes calomnies, crioient à tue-tête: *La grande conspiration de la garde du roi; le grand brûlement des papiers du comité autrichien fait à la manufacture de Sèves*; et hurloient: *La grande découverte faite par M. Pétion, du grand complot de mettre le feu aux poudres de l'Arsenal, pour faire sauter ce quartier de Paris.*

Tous ceux qui connoissent la tactique de cette

faction, tous ceux qui savent qu'il faut se méfier des Grecs, lors même qu'ils nous offrent des présents, *timeo Danaos et dona ferentes*, ne furent pas les dupes de ces nouvelles calomnies, qu'ils regardèrent comme le fameux cheval de bois destiné à la prise de Troye.

En effet, les deux calomnies du brûlement des papiers du comité autrichien, et du départ de M. Montmorin, ont été dévoilées, et bientôt vous verrez disparoître de même toutes les autres au flambeau de la discussion.

Cependant, quelqu'invraisemblables que soient ces calomnies, elles n'ont pas moins agité, pendant les trois dernières fêtes, un peuple crédule et facile à s'alarmer. Il n'est pas même jusqu'aux citoyens les plus éclairés, qui, en apprenant la permanence de cette assemblée, le licenciement de la garde du roi et le décret d'accusation contre son commandant, n'ayent ajouté foi à des versions qui, bientôt après, et au moment du réveil de la réflexion, se sont dissipées comme un songe.

Je ne doute pas néanmoins, et je crois, avec toute l'Europe, que nos ennemis extérieurs ont le projet, et de dissoudre l'assemblée nationale, et de renverser la constitution. Mais je crois aussi fermement, que nos ennemis intérieurs n'attendent

la contre-révolution que du dehors et des armées des puissances étrangères liguées contre nous.

. . . .

. . . .

Réfléchissez que si, certains de leurs projets, vous vous déterminez à leur interdire la sortie du royaume, vous vous trouvez placés entre denx factions également terribles : celle qui veut dissoudre l'assemblée, et celle qui veut y établir les deux chambres et massacrer le représentant héréditaire et sa famille.

Eh! comment pourroit-on douter encore de l'existence de celle-ci : lorsqu'il est notoire que parmi les personnes qui rodoient autour du château, le soir du 29 mai, des tigres altérés de sang, des furies affamées de chair humaine, cherchoient de leur yeux étincelans les proies à dévorer, et hurloient qu'on leur avoit promis quatre têtes, et qu'ils les auroient. Les monstres ! ils n'exceptoient pas même cet enfant royal, l'espoir de la patrie !

Comment pourroit-on douter de cette conspiration, lorsqu'on sait qu'en suivant la motion qui en fut faite dans la société des jacobins, on a proposé au duc d'Yorck le trône de la France ? Lorsqu'on sait que dans le séjour que ce prince étranger a fait dans une de nos villes,

il affectoit de fréquenter les clubs et de se distinguer par la plus grande popularité? Lorsqu'on sait que ce sont les guinées de l'Angleterre qui entretiennent les troubles du Midi et ceux des colonies? Lorsqu'on sait que le département du Tarn vient de dénoncer à l'assemblée le complot du massacre des calvinistes du Midi, formé par *les émigrés*, *MM. d'Orléans*, *Lameth et Montesquiou*, qui n'est qu'une suite du premier? Lorsqu'on voit enfin que les mêmes orateurs qui ont provoqué les puissances étrangères, par des discours également inutiles et insultans, sont devenus tout-à-coup les défenseurs et les partisans les plus zélés de l'Angleterre?

Après avoir prouvé qu'il existe un complot formé par la faction dominante, de faire massacrer la famille royale et tous ceux qui veulent la constitution, et d'éloigner de la capitale la force publique qui s'oppose à l'exécution de ce complot, ainsi qu'au massacre des citoyens, à l'incendie et au pillage, je dois prouver encore que cette même faction a prévu le cas de l'avortement de ces coupables projets, et s'est ménagé un asile et une amnistie.

Je dis d'abord que les factieux comptent, à tout événement, sur un asile inviolable en Angleterre, et sur une amnistie par le crédit de cette

puissance, et que forts de son appui ils se croyent assurés de l'impunité pour tous leurs crimes passés, présens et futurs.

Tels sont, messieurs, les faits sur lesquels il importe au salut de la chose publique, au maintien de la constitution, à votre sûreté individuelle d'obtenir les renseignemens les plus certains. Oui, vous les obtiendrez ces renseignemens, et j'en suis le garant, si à toutes les pièces que je viens d'analyser, vous ajoutez une invitation à tous les bons Français de vous les donner, et si vous chargez, et votre comité de législation et votre président de les recevoir. En adoptant cette mesure, vous acquerrez une connoissance positive des noms de tous les traîtres qui composent la faction d'Orléans, et des crimes dont ils se sont rendus coupables; et vous les vouerez aux supplices qu'ils méritent, et à l'exécration de leurs contemporains et de la postérité.

Quand, par l'effet de cette mesure salutaire et par les décrets d'accusation que je réclame, le règne des factieux sera passé; quand l'aurore du jour de la justice commencera à luire sur notre malheureuse patrie; quand enfin elle pourra se promettre de voir le réveil de la loi, alors n'en doutez pas, les bons citoyens s'empresseront de vous apporter ces preuves authentiques. Ils vous

diront : c'est dans le palais du ci-devant duc d'Orléans, dans cet appartement du café de Foi, que tenoit à loyer le sieur Artaut, autour de cette table qui y est encore, que Louis-Philippe, l'abbé Sieyes, Silleri, Laclos et autres conjurés formèrent le projet de la conspiration exécutée en partie les 5 et *6* octobre, et dont les factieux poursuivent encore la consommation.

Ils vous diront : c'est ce ministre et son premier agent qui, trahissant tout-à-la-fois leur devoir et leur pays, ont formé, avec cette émigrée intrigante et avec ses deux frères, des liaisons que l'amour a commencées, et que l'intérêt cimente et soutient.

Ils vous diront, c'est ce même ministre et son premier agent qui ont reçu de l'argent de toutes les mains ; c'est ce ministre qui a confié à Biron, l'intime ami du ci-devant duc d'Orléans, l'attaque de Mons ; et qui, en même temps, pour ne pas perdre sa maîtresse et la protection d'Angleterre et des monarchiens, a fait échouer cette attaque, en communiquant à ces derniers et en rendant public le plan que lui seul en avoit formé.

Ils vous diront que c'est le folliculaire Gorsas qui le premier a publié la lettre confidentielle du roi au roi d'Angleterre, et qu'il ne pouvoit

l'avoir

l'avoir puisée que dans les bureaux de ce ministre.

Ils vous diront que c'est Brun et Noël, chefs des bureaux du même ministre, que c'est le même Gorsas, le Moniteur, le Patriote français et les Annales patriotiques qui ont publié le plan des attaques de Mons et Tournai, plusieurs jours avant qu'elles eussent lieu.

Ils vous diront quelles sont les personnes qui ont provoqué la violation de la loi, et le ministre qui l'a violée, par l'accumulation, sur la tête du sieur Courpon, de trois grades militaires dans le même jour.

Il vous nommeront ceux qui, pour se ménager un port en cas de naufrage, ont sollicité pour le faire nommer commissaire à Saint-Domingue, pour faire donner au sieur Sillery le gouvernement de nos colonies de l'Amérique, et qui ont voulu diviser la France, et vérifier cet oracle de Mirabeau mourant : « J'emporte avec moi le deuil de la monarchie ; les factieux s'en disputeront les lambeaux. »

Ils vous nommeront celui de nous qui a des liaisons secrettes avec le sieur Laclos, conseiller intime du ci-devant duc d'Orléans, et chez lequel il se rend souvent à sept heures du matin.

Ils vous nommeront ces brigands qui, un certain mercredi du présent mois, ont partagé une partie des douze cents mille livres, prise sur les

six millions que vous avez trop légérement accordés.

Ils vous nommeront les personnes qui s'assembloient furtivement dans la maison du curé de Saint-Roch et à Auteuil, celles qui ont mis un baillon à Robertspierre, celles qui soudoyent les aboyeurs publics, les prédicans des groupes, les folliculaires régicides et les piliers des tribunes, celles qui sont soudoyées, et la solde qu'elles reçoivent.

Et moi, messieurs, je vous dirai à mon tour, qu'il ne faut pas vous étonner de voir des individus divisés d'abord d'opinions, et ennemis irréconciliables en apparence, aujourd'hui réunis pour le triomphe de la même cause : car les scélérats n'ont d'autre opinion que celle qui est la mieux payée. L'amitié, ce beau présent des dieux, n'est qu'un vain nom pour eux; la patrie, qu'un être de raison. Ils ne connoissent aucun frein, aucune loi, aucune constitution, et leurs voiles ne s'enflent jamais qu'au gré des vents de leur ambition et de leur intérêt.

Vous dirai-je encore que cette faction, unie au sort du monarchisme et aux vues de l'Angleterre qui la soudoye, se joue également et de la nation qui veut la constitution, et de la loi qui l'a consacrée, et du roi qui l'a jurée, et des clubs qui s'en proclament les amis, et des philosophes qui l'ont dictée, et des philantropes

qui la soutiennent, et des Liégeois et des Brabançons qui l'auroient désirée, et de tous les citoyens qui l'ont jurée ?

Maintenant, messieurs, que vous connoissez toute l'étendue de la scélératesse de cette faction, que vous reste-t-il à faire ? Une seule chose : vous élever à la hauteur du caractère auguste dont vous êtes revêtus, vous armer du glaive de la loi, et arracher de la terre de la constitution et de la liberté, cette plante parasite qui la dessèche et la dévore.

Je crois avoir démontré, en premier lieu, que la faction d'Orléans a formé le complot de renverser la constitution, de faire massacrer le roi et la famille royale, ou de l'obliger à quitter la France; et, pour y parvenir, d'éloigner de Paris la force publique qui défend le trône, la constitution et les citoyens; de favoriser les vues ambitieuses de l'Angleterre par le déchirement et la division de l'empire français, ou par l'indépendance de nos isles ; et celles de la même puissance et des monarchiens émigrés, par les plus lâches trahisons et par les crimes qu'ils imputent au comité autrichien.

En second lieu, qu'il existe déja assez de preuves acquises pour déterminer l'assemblée à mettre en état d'accusation, et le ci-devant duc d'Orléans, et les sieurs Dumourier, Bonnecarrère, Brun, Noël, Gorsas, Martel et l'auteur

de la feuille intitulée : *le père Duchesne*, imprimée par Tremblai.

En troisième lieu, que la licence des colporteurs et crieurs publics et des prédicans des groupes étoit portée à tel point que l'assemblée ne pourroit plus tolérer les groupes, les prédicans et les crieurs publics, sans se rendre elle-même complice de tous les scandales et de tous les événemens qui pourroient en être la suite, et sans compromettre la constitution.

En effet, que sont ces groupes, sinon des assemblages de citoyens attirés par les cris séditieux, par les propos incendiaires, par les principes exagérés qu'un prédicant soudoyé y débite ? Ce sont des réunions d'individus oisifs et malveillans, ou des étourdis à peine échappés de l'école ; des factieux qui n'ont pour tout mérite qu'une ambition pitoyable ; des hommes nuls, sans génie, et qui n'ont pas les première notions de l'administration, et moins encore celles d'une saine politique, ou enfin des gens ignorans et grossiers qui entreprennent de discuter et de décider les questions politiques les plus importantes ; ce sont des cloaques infects d'où jaillissent les vapeurs méphitiques qui empoisonnent le patriotisme, substituent la licence la plus effrénée et le coupable désir du crime à la vraie liberté, à l'amour de la vertu, seuls principes de la vie du corps politique ; ce sont autant de cavernes d'Eole

d'où sortent les vents impétueux, les orages et tous les maux qui ont dévasté et qui désolent encore la France. Vous ne pouvez donc vous dispenser de les regarder comme des assemblées inconstitutionnelles, illégales, illicites ; et, sous tous les rapports, vous devez les proscrire.

Tels sont, messieurs, les complots atroces et les abus monstrueux qui pesoient sur mon cœur, et dont ma double qualité de citoyen et de représentant du peuple m'imposoit le devoir de la manifestation : tels sont ces complots horribles. Et cependant les scélérats, les monstres qui en sont les auteurs, vivent encore ; et ils sont parmi nous, dans Paris ! Et Paris, et l'assemblée, et la brave garde nationale, et les vrais patriotes les voyent ! Et ils vivent ? O ma patrie ! jusqu'à quand permettras tu que ces serpens que tu réchauffes dans ton sein, le déchirent et s'abreuvent de son sang ? Jusqu'à quand ton roi constitutionnel sera-t-il obligé de se barricader pour arrêter le torrent des factieux qui hurlent autour de son asyle ? Et vous, représentans de la nation française, verrez-vous toujours d'un œil et d'un front inaltérable ces hommes profondément pervers, qui veulent vous entraîner dans le précipice creusé par leurs forfaits, et qui ne s'évertuent que pour vous associer à la honte, au déshonneur, à la flétrissure que le crime a empreints sur leur front ? Non, vous ne serez pas insensibles aux

cris des malheureuses victimes de leurs aveugles fureurs. Non, vous ne serez pas sourds à la voix, aux reproches de la patrie en danger.

Levez-vous donc, levez-vous, il en est temps encore : dites avec moi, guerre aux traîtres ; justice des factieux, et la patrie est sauvée. Justice des factieux ! et ces rois qui s'arment tous pour nous combattre, déposeront leurs armes. Justice des factieux ! et la constitution qu'ils font détester sera aimée, et les troubles cesseront, et notre union avec nos colonies, ébranlée jusque dans ses fondemens, sera cimentée à jamais. Justice des factieux, et de tous les agitateurs du peuple ! et la paix, la douce paix renaîtra, et bientôt fera fleurir l'agriculture, et le commerce réparera nos désastres, rappellera la confiance fugitive, rétablira l'ordre dans nos finances, affermira notre constitution sur des bases inébranlables, et nous ramenera enfin le numéraire, l'abondance et la félicité publique.

F I N.